



Rapport synthèse de la 329^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 28 novembre 2019

[Pour avoir accès au PowerPoint de la rencontre](#)

Invité – M. Jean-François Millaire, Doyen de la recherche et de la création

M. le doyen est invité à se présenter et à répondre aux questions des délégué.es. Il souligne d'entrée de jeu qu'il travaillera à ce que l'UQTR reconnaisse que la recherche est tout aussi prioritaire que l'enseignement.

Il est questionné sur le rôle que pourront jouer les vice-doyens dès la prochaine session. Il évoque qu'une telle pratique a cours à la *Western University* en Ontario, qui est son université de provenance. Il précise que c'est ancré dans la culture de cette université le fait que les professeur.es peuvent et doivent jouer un rôle de gestionnaire, puis reprendre leurs tâches d'enseignement et de recherche. De plus, précise-t-il, les vice-doyens pourront agir comme animateurs et créer des ateliers de lectures dans le cadre des demandes de subventions. Les professeur.es pourront y présenter leurs demandes à un groupe de pairs pour recevoir leur opinion avant de déposer officiellement les demandes de subvention. Les vice-doyens seront aussi des antennes-relais des départements et des professeurs.es.

Au sujet des subventions, il est questionné sur le fait que plusieurs professeur.es se font refuser des fonds de recherches. Le doyen se montre ouvert à explorer diverses propositions, dont celui de permettre aux professeur.es d'avoir accès à un financement « minimal garanti ».

Concernant la recherche clinique, M. le doyen est ouvert à l'idée de rencontrer un regroupement de professeur.es en santé pour avoir un meilleur portrait de la situation et de trouver avec celles-ci et ceux-ci des avenues à développer. Il aborde aussi les défis à relever pour faciliter la recherche et pour trouver des stages.

Rapport du comité des relations de travail

Le Syndicat est toujours en attente d'une réponse de la part de la direction de l'UQTR et de la décision de l'arbitre au sujet du grief sur les conséquences du lock-out. L'audience prévue pour le 29 novembre a été annulée.

Au sujet du grief sur les embauches au 1er décembre, le comité des relations de travail se dit confiant d'en arriver prochainement à un règlement.

Le grief sur la reconnaissance du Syndicat est en voie d'être réglé par lettre d'entente. Ce grief concerne les informations que l'UQTR doit transmettre au Syndicat.

Plusieurs professeur.es seraient mal classé.es dans l'échelle salariale (selon clauses 22.04 et 22.07 modifiées dans la c.c. 2018-2022). L'échelle ne correspond pas parfaitement avec ce que dit la convention collective, laissant place à une interprétation. La convention a pourtant préséance. Des discussions à ce sujet auront lieu, et un grief pourrait être déposé.

Initiative sur la qualité de vie au travail

Les résultats d'un sondage sur les indices à prioriser par les professeur.es dans le cadre de l'Initiative sur la qualité de vie au travail (IQT) sont présentés. Il y a eu 159 participant.es au sondage en ligne. Les professeur.es devaient sélectionner deux indices, sans les ordonner, parmi une liste en comprenant 11.

Conditions facilitantes (37 %) :

Il évalue à quel point les professeur.es estiment que les diverses ressources (personnes, technologie, équipement, information) et les processus de travail adoptés les aident à accomplir leurs fonctions de manière productive et efficace.

Conditions de bases (26 %) :

Il évalue les aspects fondamentaux du milieu de travail, y compris l'environnement physique, les relations avec les collègues, les avantages sociaux et l'équilibre vie / travail.

Responsabilisation et influence (24 %) :

Il mesure jusqu'à quel point les professeur.es perçoivent que leur degré d'influence et de prise de décision au sein de l'organisation est approprié.

Reconnaissance (23 %) :

Il mesure à quel point les professeur.es sentent qu'ils et elles sont suffisamment et régulièrement reconnus pour leur contribution.

Les responsables de l'IQT organiseront en janvier ou février 2020 un forum de discussion auquel les professeur.es seront invité.es à participer (Endroit : île St-Quentin. Durée : environ 3 h.). Seuls les deux premiers indices seront abordés (Conditions facilitantes et Conditions de bases).

Un plan organisationnel découlera de la mise en commun des résultats des multiples forums tenus avec les autres personnels de l'UQTR.

Programmes courts

Le comité des affaires universitaires du Syndicat désire recueillir de l'information pour dénombrer et répertorier les programmes courts et les dégagements qui y sont rattachés.

Les programmes courts, à ne pas confondre avec les DESS et les microprogrammes, ne possèdent pas une définition qui leur est propre. Pas plus d'ailleurs qu'ils ne possèdent la même gestion. Certains de ces programmes courts viennent avec un dégagement (discrétionnaire), certains sont rattachés à un comité de programme, les modalités d'admission diffèrent selon les programmes, etc.

L'article 10.24 h) de la convention collective stipule que seul le responsable de l'un des quatre programmes de DESS, sur les 25 existants, cité à cet article reçoit à son choix un dégageement ou une prime équivalente. La clause ne reconnaît toutefois pas le responsable d'un programme court de deuxième cycle (il y en aurait 38).

Les délégué.es recevront un questionnaire permettant au comité des affaires universitaires de dresser un portrait général de la situation. Les décanats seront par la suite interpellés.

Dégageement pour activités de recherche – professeur.es affilié.es à un centre ou institut et professeur.es hors centre

Selon l'article 10.25 de la convention collective, 36 dégageements sont disponibles pour les professeur.es membres des centres et des instituts de recherche (soit 6 pour chacun des 6 centres et instituts). Selon ce même article, un nombre de dégageements égal à 1/8 du nombre de professeur.es établi au plancher d'emploi en vertu de l'article 8 de la convention collective pour l'année visée pour les professeur.es qui ne sont pas membres d'un centre ou d'un institut. Selon la Lettre d'entente n°2 et le partage des économies en investissement en recherche qui en découle, 20 dégageements ont été ajoutés cette année à la banque générale.

Cette distribution des dégageements dans les centres et les instituts de recherche est-elle adéquate? Des dégageements supplémentaires pourraient-ils être utilisés pour les chercheurs des centres? Les chercheurs « surnuméraires » affiliés à des centres ou instituts qui ne reçoivent pas de dégageements pourraient-ils participer au concours général?

Le but de ce point discuté au conseil syndical est d'initier une discussion entre délégué.es, puis entre collègues et dans les assemblées départementales portant sur ces questions. Cette question a été mise en débat lors du conseil syndical, afin que les délégué.es suscitent une discussion entre collègues dans les assemblées départementales.

Création d'un comité de travail pour définir le rôle et la composition de la sous-commission des études

La Commission des études du 17 septembre 2019 a procédé à la création d'un comité de travail pour définir le rôle et la composition de la sous-commission des études, une instance qui remplacerait la sous-commission de premier cycle et la sous-commission des études de cycles supérieurs. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la révision des règles normatives de l'UQTR.

Ce comité devra faire une recommandation à la commission des études en avril 2020 à la suite d'une consultation universitaire.

Composition du comité de travail

Doyen des études

4 professeurs nommés par et parmi les membres des deux sous-commissions

2 chargés de cours nommés par et parmi les membres des deux sous-commissions

*1 étudiant nommé par et parmi les membres des deux sous-commissions
1 étudiant nommé par l'AGEHC
2 agents de recherches du décanat (responsable des instances et
secrétariat)*

Préoccupations soulevées :

- Risque de surcharge de travail.
- Nombre grandissant de sujets à traiter.
- Frein à l'implication des professeur.es.
- Sujets traités différents d'une sous-commission à l'autre.
- Risque de perte d'expertise.
- Priorisation donnée aux études de cycles supérieurs.

Il a été unanimement résolu de privilégier le maintien de la sous-commission du premier cycle et de la sous-commission des études de cycles supérieurs et d'organiser des réunions conjointes pour des dossiers communs.

Comité CMSST

Le Syndicat a été interpellé par le Conseiller Santé et Sécurité à propos d'une participation du Syndicat au Comité multi syndical en santé et sécurité du travail. Ce comité, créé en 2016, est un espace d'échanges et de coopération qui réunit, autour d'une même table, les représentants de l'employeur et les représentants des travailleurs (associations et syndicats).

Le comité a pour mandat d'assurer un leadership en matière de santé et de sécurité au travail et d'adresser des recommandations à l'administration de l'Université.

Deux postes sont disponibles pour le Syndicat des professeur.es : un.e représentant.e en prévention et un.e remplaçant.e.

Une invitation sera lancée pour pourvoir les postes.

Tribune des délégués

Un délégué interpelle ses collègues sur les délais accordés aux concours, notamment les FIR. Ces délais ne tiennent pas nécessairement compte de la période de l'année (ex. le temps des Fêtes, des dates (ex. jour férié), etc.

Un délégué soulève la question des problèmes liés aux comptes de messagerie. Depuis plusieurs jours, le système de messagerie de l'UQTR connaît des ratés. Une mise à jour dudit système en est la cause. Le délégué se dit préoccupé par le fait que le STI ait procédé à cette mise à jour durant la fin de la session.

La représentante syndicale au *Comité institutionnel permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* annonce que la formation obligatoire exigée par la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel sera disponible le 9 décembre.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue pour le 30 janvier 2020.